

**N° 6547<sup>9</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2012-2013

---

**PROJET DE LOI**

**dérogant temporairement à la loi modifiée du 23 décembre  
2004 établissant un système d'échange de quotas d'émission  
de gaz à effet de serre**

\* \* \*

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL  
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(12.7.2013)

*Le Conseil d'Etat,*

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 10 juillet 2013 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

**PROJET DE LOI**

**dérogant temporairement à la loi modifiée du 23 décembre  
2004 établissant un système d'échange de quotas d'émission  
de gaz à effet de serre**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 10 juillet 2013 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 30 avril 2013 et 18 juin 2013;

*se déclare d'accord*

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 12 juillet 2013.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*Le Président,*  
Victor GILLEN

